

Paris, le 1^{er} juin 2010

N/Réf : SEC/127/ 2010

Monsieur le Secrétaire Général,

Le 25 mai 2010, vous avez adressé à l'ensemble des commissaires de police un courrier qui semble avoir pour objectif clairement affiché d'exprimer votre position syndicale consistant à appeler de vos vœux une fusion entre le corps de commandement et le corps de conception et de direction de la police nationale afin de créer, je cite : « un corps unique des cadres la Police Nationale ».

Comme vous le soulevez avez beaucoup de pertinence dans votre écrit, telle n'est effectivement pas notre conception de l'avenir des commissaires de police qui se fonderaient dans un corps unique.

En effet, le recrutement externe à hauteur de 50% du corps de conception et de direction constitue, selon nous, un gage d'excellence et d'ouverture sur des profils qui permettent d'irriguer notre corps d'un courant de diversité et de hauts potentiels que seule une rémunération et des responsabilités opérationnelles, telles qu'elles existent aujourd'hui dès la sortie d'école de commissaire de police peut encore attirer dans la fonction publique policière.

Le mode actuel du recrutement dans notre corps trouve en outre son équilibre avec les cinquante autres pour cent recrutés en interne, permettant ainsi de créer une dynamique cohérente parmi les différents profils amenés à exercer les fonctions de commissaires de police.

Votre démarche très singulière, qui consiste à porter votre argumentaire vers chaque commissaire de police, constitue sans doute une stratégie syndicale qui m'apparaît ressortir d'une volonté de positionnement vis à vis de votre concurrent et qu'il ne m'appartient donc nullement de juger.

En tout état de cause, je tiens à vous informer que le SICP ne souhaite engager de dialogue épistolaire avec aucun syndicat d'officiers de police sur un thème qui, à ce jour, ne constitue qu'une revendication syndicale parmi d'autres.

Pour ce qui nous concerne, nous estimons que les passerelles qui existent entre le corps de commandement et le corps de conception et de direction sont actuellement suffisamment larges pour permettre à un officier de police qui aspire à devenir commissaire de police de franchir le pas dans des délais parfaitement compatibles avec un déroulement de carrière lui permettant d'atteindre les grades sommitaux du corps.

De même, la suppression du concours externe que vous semblez réclamer, ne saurait avoir les conséquences que vous imaginez en matière de perspectives de carrières pour ceux des officiers arrivés au sommital du corps de commandement. Le transfert mécanique de ces 20 à 30 postes du concours externe vers le recrutement interne ne saurait donner des perspectives de carrière en nombre suffisant à un corps qui compte à ce jour près de 1200 commandants de police à l'échelon fonctionnel.

Pour ces raisons, et parce que des priorités bien plus urgentes pour l'avenir de l'institution tout entière nous semblent devoir mobiliser notre attention (réforme pénale, RGPP etc...) , nous n'entrerons pas dans un débat qui, pour l'heure, serait sans fondement.

Je vous prie Monsieur le Secrétaire Général d'agréer l'expression de notre très sincère considération.

Le Président
Olivier BOISTEAUX

Le Secrétaire National
Jean-Paul MEGRET

Monsieur Dominique ACHISPON
Secrétaire Générale du SNOP
Syndicat National des Officiers de Police
55, rue de Lyon 75012 PARIS